



Document d'information  
Budget du Québec | 2016-2017

17 mars 2016, 17h

## **LE BUDGET EN BREF**

---

**3**

## **TABLEAU SOMMAIRE DES MESURES DU BUDGET PROVINCIAL 2016-2017**

### **FORMATION ET ÉDUCATION**

---

Déclarations pertinentes – Discours sur le budget	<b>5</b> 5
<b>Explication des mesures</b>	<b>5</b>

### **INSERTION ET INTÉGRATION EN EMPLOI**

---

Déclarations pertinentes – Discours sur le budget	<b>6</b> 6
<b>Explication des mesures</b>	<b>7</b>
Objectif Emploi	7
Entreprises d'insertion	8
Améliorer la coopération avec le gouvernement fédéral pour favoriser l'intégration des nouveaux arrivants	9
Encourager l'apprentissage du français chez les nouveaux arrivants	9

### **DÉVELOPPEMENT LOCAL ET COMMUNAUTAIRE**

---

Appui aux pôles d'économie sociale	<b>10</b> 10
------------------------------------	-----------------

### **PROMOTION, DÉFENSE DES DROITS ET LUTTE À LA PAUVRETÉ**

---

Bonification de la prime au travail	<b>11</b> 11
Revenu minimum garanti	11

## Le budget en bref<sup>1</sup>

---

- Le gouvernement prévoit une croissance économique de 1,5 % en 2016 et 1,6 % en 2017, s'accéléralant par rapport à la hausse de 1,1 % enregistrée en 2015. Le gouvernement anticipe une baisse du taux de chômage en 2016-2017. Ainsi, la création d'emplois devrait se situer à près de 30 000 en moyenne en 2016 et en 2017, soit une hausse de 0,7 % par année.
- Les crédits accordés aux mesures d'aide à l'emploi sont stables, à 802 millions de dollars (+2M\$ par rapport à l'année précédente).

### Objectif Emploi

- Le gouvernement précise dans le budget 2016-2017 certaines modalités d'application du programme Objectif Emploi, lequel sera complètement implanté au cours de l'année 2017-2018. Ainsi, les bonifications à la prestation en cas de participation à des mesures sont explicitées (2,2M\$/année), de même que sont présentées des modifications quant à la prise en compte des revenus de travail pour les participants au programme (mais seulement pour ceux-ci) (0,4M\$/année).

### Ressources supplémentaires pour l'insertion en emploi

- Le gouvernement annonce un financement supplémentaire en éducation par le biais d'un « Plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur ». Ce plan comprend des sommes pour l'insertion professionnelle et l'adéquation formation-emploi (26M\$ sur trois ans).
- Le budget annonce un financement visant le développement des compétences de base des participants en entreprise d'insertion issus des centres jeunesse (2M\$ en 2016-2017).

### Ressources supplémentaires pour groupes spécifiques

- Le gouvernement annonce un montant pour la Stratégie d'action jeunesse (181M\$ sur cinq ans) et pour la Stratégie d'égalité entre les femmes et les hommes (2,65M\$ en 2016-2017), dont les détails seront connus plus tard.
- Également, une bonification (4M\$) du financement destiné à la francisation des personnes immigrantes est annoncée.

### Bonification de la prime au travail

- La prime au travail sera bonifiée, particulièrement pour les personnes seules et les couples sans enfant (42M\$).

---

<sup>1</sup> L'ensemble des données de ce document provient des documents budgétaires et des crédits 2016-2017.

## Autres éléments

- Revenu minimum garanti
- Versement par anticipation des primes au travail
- Ouverture de l'EDMT pour l'intégration des nouveaux arrivants
- Appui aux pôles d'économie sociale (0,5M\$ en 2016-2017).

## Tableau sommaire des mesures

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	TOTAL
Bonification de la prime au travail	41,9	41,9	41,9	41,9	41,9	209,5
Soutenir l'insertion professionnelle et l'adéquation formation-emploi	10	8	8			26
Majoration de l'allocation de participation OE		2,2	2,2	2,2	2,2	8,8
Modification prise en compte des revenus de travail pour les participants OE		0,4	0,4	0,4	0,4	1,6
Projet-pilote - Entreprises d'insertion	2					2
Francisation	4					4
Stratégie d'action jeunesse						181
Stratégie pour l'égalité femmes-hommes	2,65					2,65
Pôles d'économie sociale	0,5					0,5

## Formation et éducation

---

### Déclarations pertinentes – Discours sur le budget

#### « Priorité à l'éducation

À l'automne 2015, j'avais annoncé une première augmentation récurrente de 80 millions de dollars des dépenses de programmes en éducation.

J'annonce aujourd'hui une deuxième augmentation récurrente d'un peu plus de 80 millions de dollars de ces dépenses de programmes, applicable dès 2016-2017, ce qui porte à plus de 160 millions de dollars annuellement l'augmentation des ressources consacrées à l'éducation.

#### Un plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur

Ces nouvelles ressources permettront de financer la mise en œuvre d'un plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur, comportant un ensemble d'initiatives concrètes en faveur de notre jeunesse.

Grâce à l'embauche de personnel spécialisé, nous allons fournir un accompagnement individualisé à près de 12 000 élèves dans 150 écoles du Québec. Nous pourrons ainsi mieux lutter contre le décrochage scolaire. Nous le ferons avec les partenaires régionaux impliqués dans l'amélioration de la persévérance scolaire. »<sup>2</sup>

### Explication des mesures

#### Plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur - Pratiques innovantes

« Le Plan prévoit 10 millions de dollars en 2016-2017 et 8 millions de dollars à compter de 2017-2018 pour favoriser l'insertion professionnelle et améliorer l'adéquation formation-emploi.

- Afin de renforcer le maillage du milieu socioéconomique avec les commissions scolaires, les collèges et universités, les investissements additionnels permettront de nouveaux partenariats, notamment en région. »

---

<sup>2</sup> Discours sur le budget, p. 16

# Insertion et intégration en emploi

---

## Déclarations pertinentes – Discours sur le budget

### « Bonification de la prime au travail

« En premier lieu, j'annonce la bonification de la prime au travail pour les personnes vivant seules et les couples sans enfants.

Les versements additionnels atteindront annuellement près de 42 millions de dollars dès 2016-2017, soit 210 millions de dollars pour la période 2016-2021.

(...) Cette nouvelle initiative bonifiera les prestations sociofiscales existantes. Cet ensemble de prestations constituera la base des réflexions que mon collègue, le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, engagera, dans le cadre du travail s'amorçant sur le revenu minimum garanti.

### De nouvelles ressources pour l'insertion au travail

À ces trois mesures fiscales s'ajoutent de nouvelles ressources permettant de mieux financer les programmes d'insertion au travail et d'amélioration de l'adéquation entre la formation et l'emploi.

Parmi ces nouvelles ressources, j'annonce l'appui apporté à Montréal International dans son projet de rétention des étudiants étrangers.

Nous améliorons les conditions de participation au programme Objectif emploi ainsi que l'accompagnement des jeunes par les entreprises d'insertion.

(...)

Notre société a besoin de tous ses talents, ce qui explique le soutien additionnel que nous apporterons également au travail adapté.

Au total, nous allons consacrer 18,4 millions de dollars additionnels aux programmes d'insertion au travail et d'adéquation formation-emploi au cours de la période 2016-2021.

(...)

### Stratégie d'action jeunesse

Nos investissements dans l'éducation et dans la formation profiteront directement à la jeunesse québécoise.

Dans quelques semaines, le premier ministre, responsable de la jeunesse, et son adjointe parlementaire rendront publique la nouvelle politique jeunesse.

Cette politique visera à offrir aux jeunes des milieux de vie et des environnements stimulants, sains, sécuritaires et ouverts. La nouvelle politique jeunesse soutiendra les jeunes dans leurs apprentissages, leurs initiatives et leurs projets de vie. La première Stratégie d'action jeunesse mettant en œuvre la politique bénéficiera de 181 millions de dollars pour la période 2016-2021.

### **Stratégie Égalité entre les femmes et les hommes**

(...) La vice-première ministre et ministre responsable de la Condition féminine rendra prochainement publiques deux nouvelles stratégies gouvernementales, la Stratégie pour prévenir et contrer les violences sexuelles et la Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Pour 2016-2017, ces mesures représentent des mises de fonds additionnelles de 4,9 millions de dollars. »

## **Explication des mesures**

### **Objectif Emploi<sup>3</sup>**

#### **Précisions quant à l'allocation de participation aux activités obligatoires d'intégration au marché du travail**

« Dans le cadre du budget 2015-2016, le gouvernement a annoncé son intention de mettre en place le programme Objectif emploi, dont la mise en place a débuté à l'automne 2015 avec le dépôt du projet de loi 70. Le budget 2016-2017 précise certains éléments relatifs au programme, effectifs à compter de l'année 2017-2018.

- Le programme versera une prestation de base équivalente à celle du programme d'aide sociale.
- En plus d'une prestation de base, le programme offrira une aide financière sous forme d'allocations de participation qui variera selon la démarche poursuivie :
  - une allocation de recherche active d'emploi de 165 \$ par mois;
  - une allocation de développement des habiletés sociales de 165 \$ par mois;
  - une allocation de développement des compétences de 260 \$ par mois par adulte ou de 390 \$ par mois pour un adulte responsable d'une famille monoparentale.
- En contrepartie, une obligation de participation sera instaurée.

À cette fin, des crédits additionnels de 2,2 millions de dollars par année seront accordés au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour les exercices financiers 2017-2018 et les suivants. »

#### **Prise en compte des revenus de travail pour les participants d'Objectif Emploi**

« À l'instar des programmes d'aide financière de dernier recours, le programme Objectif emploi prévoit que les premiers dollars de revenus de travail déclarés par les

---

<sup>3</sup> Plan économique, B.63

participants seront exclus dans le calcul de la prestation de base de la même façon que pour le programme d'aide sociale, soit :

- 200 \$ par mois pour un ménage composé d'un adulte;
- 300 \$ par mois pour un ménage composé de deux adultes.

Au-delà de ces revenus de travail permis, la prestation sera réduite dollar pour dollar des revenus de travail excédentaires.

Le budget 2016-2017 prévoit mettre en place un supplément à l'égard des revenus de travail dépassant les niveaux de travail permis aux fins du calcul de la prestation de base.

Ce supplément équivaudra à 20 % des revenus de travail qui excéderont les exclusions de base.

À cette fin, des crédits additionnels de 0,4 million de dollars par année seront accordés au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour les exercices financiers 2017-2018 et les suivants. »

#### Exemple de la supplémentation<sup>4</sup>

Un adulte seul réalise un revenu de travail net de 300 \$ au cours d'un mois.

Puisque les 200 premiers dollars sont exclus du calcul de la prestation de base, celle-ci serait réduite de 100 \$; la prestation de base s'élèverait donc à 523 \$, soit 623 \$ – 100 \$.

Avec cette mesure, le prestataire se verra attribuer un supplément correspondant à 20 % des revenus de travail qui excèdent les exclusions de base. Ainsi, le prestataire recevra un supplément de 20 \$, soit 20 % X (300 \$ – 200 \$).

Ce montant sera versé de façon indépendante de la prestation d'Objectif emploi.

## Entreprises d'insertion

« Le budget 2016-2017 prévoit la mise en place de nouveaux projets pilotes de développement des compétences de base en priorité pour des jeunes sortant des centres jeunesse qui seront pris en charge plus rapidement par les entreprises d'insertion pour une période limitée. Les projets pilotes offriront une prise en charge de 12 semaines et s'adresseront à 200 participants qui ont le plus de chances de réussir un parcours d'insertion. L'entreprise d'insertion aura la responsabilité de faire un suivi auprès des jeunes après la période d'embauche, notamment en accompagnant les jeunes dans leur recherche d'emploi. À cette fin, des crédits additionnels de 2 millions de dollars seront accordés au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

---

<sup>4</sup> Exemple tiré du budget 2016-2017



pour l'exercice financier 2016-2017. Les sommes requises seront pourvues à même le Fonds de suppléance. »

### **Améliorer la coopération avec le gouvernement fédéral pour favoriser l'intégration des nouveaux arrivants**

« Le gouvernement du Québec souhaite se prévaloir des dispositions de l'Entente sur le développement du marché du travail (EDMT) permettant d'élargir l'admissibilité aux mesures actives d'emploi, notamment pour les personnes immigrantes et les chômeurs de longue durée. Les fonds provenant de l'EDMT permettront notamment :

- le rehaussement des budgets consentis au Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi;
- l'augmentation du financement pour le Carrefour de l'emploi et de la formation qui accompagne les jeunes chômeurs pour une insertion plus rapide au marché du travail. À cette fin, le gouvernement du Québec entreprendra des discussions avec le gouvernement fédéral afin d'en venir à une entente visant à recourir aux fonds disponibles issus de l'EDMT pour accroître le financement de programmes visant les personnes immigrantes et les chômeurs de longue durée. »

### **Encourager l'apprentissage du français chez les nouveaux arrivants**

« Le gouvernement annonce le déploiement d'une campagne de promotion visant à valoriser l'apprentissage du français chez les nouveaux arrivants, ainsi qu'une augmentation de l'offre de service en francisation. Ces actions se traduiront notamment par :

- une augmentation de la prestation de services de francisation;
- la promotion de l'accès à l'offre de services gouvernementale en francisation et l'inscription au cours de français;
- la promotion de la francisation auprès des personnes immigrantes, des entreprises ainsi que des régions;
- la mise en valeur des services de francisation sur le site Internet du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion.

À cette fin, des crédits supplémentaires de 4 millions de dollars en 2016-2017 seront octroyés au ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion.

## Développement local et communautaire

---

### Appui aux pôles d'économie sociale

« Afin de reconnaître le rôle des pôles d'économie sociale, le budget 2016-2017 prévoit une aide additionnelle de 0,5 million de dollars en 2016-2017 au Chantier de l'économie sociale.

Avec cette enveloppe, le Chantier de l'économie sociale, grâce à ses ententes avec les pôles d'économie sociale, pourra donner suite aux demandes prioritaires de l'ensemble des pôles d'économie sociale.

- Cela permettra aux pôles d'économie sociale d'élaborer un plan de repositionnement, leur permettant de cibler des activités favorisant l'autonomie financière tout en consolidant leurs assises dans le nouveau contexte de développement économique régional.

Pour ce faire, des crédits additionnels de 0,5 million de dollars seront accordés au ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation en 2016-2017. Ces sommes seront pourvues à même le Fonds de suppléance. »

## Promotion, défense des droits et lutte à la pauvreté

---

### Bonification de la prime au travail

« Le budget 2016-2017 prévoit une hausse des primes au travail générale et adaptée pour ces ménages (personnes seules et couples sans enfants).

Ainsi, le taux de majoration à l'égard des ménages sans enfants passera à compter de l'année 2016 :

- de 7 % à 9 % pour la prime au travail générale;
- de 9 % à 11 % pour la prime au travail adaptée.

La bonification des primes au travail cible les ménages sans enfants puisqu'ils ont des taux de majoration inférieurs à ceux des ménages avec enfants.

La hausse du taux de majoration leur procurera une aide fiscale additionnelle de 42 millions de dollars, ce qui portera les sommes versées au titre des primes au travail générale et adaptée à plus de 340 millions de dollars annuellement.

### **Faciliter le versement par anticipation des primes au travail pour les prestataires des programmes d'assistance sociale**

Afin que les primes au travail puissent être versées plus rapidement aux travailleurs à faible revenu, le budget 2016-2017 prévoit modifier le traitement des primes au travail de manière à ce qu'elles puissent être versées par anticipation chaque mois pour la clientèle des programmes d'assistance sociale, soit les programmes d'aide financière de dernier recours et le programme Objectif emploi. »

### Revenu minimum garanti

« Le gouvernement du Québec souhaite entreprendre l'évaluation des mécanismes liés aux principes d'un revenu minimum garanti.

(...)

Afin de définir ce nouveau modèle, le gouvernement du Québec examinera les façons d'en arriver à une simplification, une plus grande transparence et un allègement administratif dans les différents transferts destinés aux personnes et aux familles au Québec. C'est dans cette optique que le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et le ministre des Finances annonceront la création d'un comité d'experts pour réaliser cette première évaluation. Cette démarche vise à explorer de nouvelles approches visant à lutter encore plus efficacement contre la pauvreté, favoriser l'inclusion sociale et tendre vers l'instauration d'un revenu minimum garanti. »



**Coalition des organismes communautaires  
pour le développement de la main-d'œuvre**

[www.cocdmo.qc.ca](http://www.cocdmo.qc.ca)